

AVENANT DE PROJET n°2
CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
ACTION CŒUR DE VILLE
DE FONTAINEBLEAU-AVON
2023-2026



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
DE LA VILLE DE FONTAINEBLEAU

AVENANT DE PROJET

2023-2026

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE FONTAINEBLEAU

ENTRE

- La Commune de FONTAINEBLEAU représentée par son maire Julien Gondard
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau représentée par son président Pascal GOUHOURY

Ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet de Seine et Marne,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations
- Le groupe Action Logement
- L'Agence Nationale de l'Habitat

ci-après, les « **Partenaires** financeurs » d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Métier et de l'Artisanat Région Ile-de-France
- La Chambre de Commerce et d'industrie

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Fontainebleau, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1 - Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Fontainebleau et de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

L'avenant couvre la période de 2023 à 2026

Article 2 - Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de Fontainebleau s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville. Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus et les services des collectivités impliquées dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV.

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Article 3 - Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Fontainebleau s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Fontainebleau réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4 - Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

La cartographie en fin de cet article 4 et en annexe 3 représente le périmètre de la convention 2018-2022 en traits pleins et le périmètre proposé 2023-2026 en extension en pointillés.

Afin de préserver les valeurs patrimoniales de Fontainebleau, vecteur d'attractivité et ses qualités commerciales, d'habitat et d'équipements publics, la ville de Fontainebleau, associée avec la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau, œuvre sur la mise en place de différents outils réglementaires et opérationnels, qui encadreront le développement à la fois harmonieux et dynamique du cœur de ville que sont :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) dont le PADD a été débattu en 2023
- Le Site Patrimonial Remarquable intercommunal (SPR) dont le périmètre a été approuvé par arrêté ministériel le 17 février 2022 et dont l'élaboration des outils de gestion sont en cours d'élaboration :
- L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dont la convention sera présentée aux votes des assemblées délibérantes en janvier 2024

Le classement du périmètre SPR, par arrêté ministériel, a pour effet immédiat de soumettre tous les travaux situés au sein de ce périmètre à l'accord des bâtiments de France avec avis conforme

De plus, les propriétaires de bâtiments situés à l'intérieur du périmètre pourront bénéficier de réductions ou de crédits d'impôt à la suite de travaux de réhabilitation ou de restauration grâce aux dispositifs de la loi Malraux, et des subventions de la « Fondation du patrimoine ». Il est à souligner que la création du SPR, devrait encourager la restauration immobilière, enjeu majeur du cœur urbain de Fontainebleau

Quant à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont la signature de la convention OPAH-RU est programmée pour le 1^{er} semestre 2024 elle sera l'outil opérationnel du dispositif d'Action Cœur de Ville en particulier pour l'axe1.

Dans la continuité de la phase 2018-2022, il est proposé de conserver le périmètre qui permet de développer des actions dans les 5 axes augmentés de la démarche Fontainebleau en transition et d'inclure le campus Damesme et pour 2023-26 d'y ajouter 2 entrées de ville.

C'est pourquoi la poursuite des actions du programme commencé en 2018 en faveur du développement harmonieux des activités et du cadre de vie s'articule dans 3 secteurs identifiés ci-dessous :

- Le centre-ville cœur patrimonial, vivant, servant et commercial
- Le campus Damesme
- Les secteurs résidentiels en mutation pour de l'habitat en entrée de ville

Dans ces trois secteurs, la politique de Fontainebleau en Transition insufflera toutes les actions transversales nécessaires en faveur des mobilités douces, de la dés-imperméabilisation, de la végétalisation adaptée au dérèglement climatique, de la collecte des biodéchets, etc...

A - Centre-ville, le cœur patrimonial, vivant, servant et commercial

Le **centre-ville de Fontainebleau, le cœur patrimonial, vivant, servant et commercial** se développe au Nord du Château qui interagit en termes d'attractivité avec ses 550 commerces, ses services et ses équipements publics culturels et administratifs ainsi qu'une diversité de typologie de logements.

Depuis **la place du Général de Gaulle**, encadrée par la cour des Adieux du Château et le Mur de Ferrare, Monument Historique, en cours de restauration jusqu'à la **place de l'Etape**, qui ont été tous les 2 récemment restauré pour l'un et requalifiée pour l'autre dans le cadre d'Action Cœur de Ville 20218-22, se déploient et se succèdent plusieurs places de typologie et de fonctions urbaines différentes et complémentaires :

- **la Place d'Armes**, face à l'entrée de la cour des offices Quartier Henri IV occupée actuellement par 119 places en surface et dont l'usage sera rendu à des aménités urbaines en lien avec le projet du Château de proposer une 2nd entrée d'un double parcours de visite.
- **La Place de la République** qui supporte en ouvrage 490 places qui a permis de libérer une place centrale qui accueille le marché 3 fois par semaine ainsi que de nombreuses animations et festivités tout au long de l'année
- **La Place du Jet d'Eau**, juste à proximité de l'Hôtel de Ville, qui sera requalifiée dès la réhabilitation de 2 immeubles en péril sous PC accordé mais avec des recours contentieux
- **La Place Napoléon** qui sous-tend en ouvrage 239 places

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville 2023-26, les études et certains travaux de réhabilitation des places et de leurs liaisons seront des opérations majeures du centre-ville intégrant la mobilité de demain, la végétalisation, l'animation et le confort et la sécurité d'usages pour tous.

Seront donc étudiées la place du Général de Gaulle, celle du Jet d'Eau et la place d'Armes.

B - Le campus Damesme



Le projet de reconversion de la Caserne Damesme se développe au centre de la Ville de Fontainebleau. Il a pour objectif d'accueillir un nouveau campus dédié à la formation au sens large. La Ville de Fontainebleau, proximité directe de la Ville de Paris, est un véritable atout contextuel pour ce futur campus, grâce à une haute qualité de vie alliant services urbains et proximité de la nature.

Au-delà, la Ville de Fontainebleau bénéficie déjà d'un dynamisme lié aux projets d'envergures en termes d'enseignements supérieurs présents sur son territoire et aux infrastructures de qualité qui s'y trouvent en termes de santé, sport et culture.

Le futur campus bellifontain vient compléter un tissu scolaire et universitaire composé de 7 écoles maternelles, 7 écoles élémentaires, 8 établissements d'enseignement secondaire et d'un site d'enseignement supérieur de 2200 étudiants, incluant post bac avec plusieurs classes préparatoires et des BTS en lycées, l'IUT Sénart Fontainebleau de l'UPEC, des Mastères spécialisés et des Doctorats à l'Ecole Supérieure des Mines ParisTech.

Aussi, le site de la caserne Damesme est intéressant pour d'une part en raison de la proximité de la gare et mobilité douce ou partagée et d'autre part en raison de sa proximité avec le centre-ville et le centre hospitalier.

Les objectifs pour ce nouveau campus sont d'intégrer l'écosystème d'enseignement supérieur en phase avec l'économie locale.

Les éléments de programme principaux sont :

- Un pôle dédié à l'UPEC Le Campus Damesme a accueilli, dans 2 bâtiments rénovés, en janvier 2023 les licences de Sciences Politiques (5 parcours de 3 ans chacun), et les masters de Sciences politiques (5 parcours) de l'UPEC, soit environ 700 étudiants. En septembre 2024, il accueille également le nouveau diplôme de l'Institut d'études politiques de Fontainebleau (70 étudiants pour cette nouvelle promotion). Est prévu la construction d'un nouveau bâtiment comprenant un amphithéâtre, une bibliothèque et des salles de cours permettant l'accueil d'un pôle santé ce qui porterait le nombre total d'étudiants à 2000 sur le campus.
- Un bâtiment principal rénové pour la/des offres de formation
- Un site dédié à la construction d'une résidence CROUS et d'une cafétéria haut de gamme CROUS.
- Une place centrale multifonctionnelle
- Une offre de stationnement en superstructure intégrée
- Les deux pavillons de l'entrée du campus doivent respectivement devenir une maison de la vie étudiante UPEC et un espace dédié au service jeunesse de la Ville de Fontainebleau.

Plusieurs échelles sont en effet à considérer pour réussir la reconversion de la Caserne Damesme en un campus universitaire et durable :

La première est celle de l'adéquation du site à son environnement, en interrogeant l'offre de services dédiés aux futurs étudiants, l'itération entre la nouvelle population estudiantine et les bellifontains, les services dont pourraient bénéficier les riverains—qu'ils soient liés à des espaces ou à l'environnement et au cadre de vie, la desserte du quartier en lien avec le centre-ville

Les enjeux sont de :

- Créer un campus dynamique et ouvert qui participe à la vie culturelle de Fontainebleau.
- Travailler sur la perméabilité intergénérationnelle en tenant compte du tissu démographique très familiale autour du campus et des besoins de cette population.
- Mettre en valeur le cadre naturel dans lequel s'inscrit le projet : la préservation de la biodiversité, des espaces pleine terre et du lien avec la forêt sont nécessaires.
- Créer une offre de mobilité durable et partagée facilitant l'accès au campus depuis la gare et toute la Seine-et-Marne.

La deuxième est celle de la reconversion du site existant fermé en un campus ouvert sur son quartier, avec des ouvertures et trames vertes à créer ou développer, les formes bâties existantes à maintenir ou challenger et les espaces publics et de respiration à créer pour intégrer pleinement le campus dans un quartier en pleine redynamisation.

Les enjeux sont de :

- Préserver un cadre de vie agréable, par la création d'espaces végétalisés, tout en réussissant à intégrer une offre de stationnement en phase avec les besoins du quartier, du centre-ville élargi et du projet.
- Créer un lien bilatéral entre le campus et le reste de la Ville : les étudiants doivent se sentir connecté et proche des aménités du reste de la Ville, les bellifontains doivent ressentir que le campus est traversable et n'est pas une rupture dans le tissu urbain.



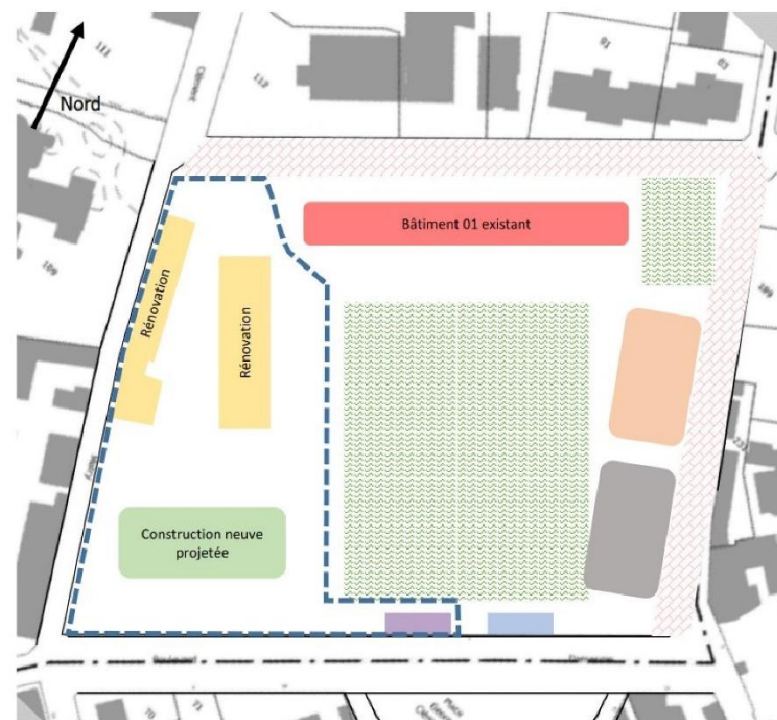
Ville de Fontainebleau

Campus et enjeux du portage complexe du projet

Vision globale du site à confirmer

UPEC		Emprise projeté UPEC
		Bâtiments rénovés dans le cadre de la rentrée 2022 de l'IEP
		Construction neuve projetée
		Bâtiment d'entrée à rénover – Projet de Maison des Etudiants
CROUS		Construction neuve de la résidence étudiante
Ville		Elargissement et réhabilitation de voiries
		Bâtiment d'entrée – Projet d'antenne jeunesse
		Parking silo
Non défini		Aménagements extérieurs (place d'arme notamment)
		Bâtiment 01

Les projets d'implantations sont à étudier afin de les confirmer et de les préciser.



astrance

C - Les secteurs résidentiels en mutation pour de l'habitat en entrée de ville

Le programme Action Cœur de Ville 2 de Fontainebleau intègre 2 nouveaux secteurs résidentiels en mutation d'entrées de Ville. Dans aucune de ces nouveaux secteurs d'extension, la problématique commerciale ne se pose pas

✓ Le secteur Nord

L'entrée de Ville dite Boulevard Foch est un axe majeur pour le territoire avec la liaison via la RD 606 vers Melun.



L'EPAHD qui occupe la Villa Baucis est en cours de mutation, un plateau sportif municipal est proche alors que le tissu résidentiel présente quelques tènements non bâtis alors que l'ensemble est en lisière de la forêt classée.

La ville de Fontainebleau souhaite maîtriser la mutation de cette entrée de ville patrimoniale.

Au centre de ce secteur résidentiel, le projet de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire Lagorsse a plusieurs objectifs :

- Renover le bâtiment existant pour atteindre des performances énergétiques supérieures à la réglementation, des conditions de confort d'usages été-hiver et mutualisables
- Créer une véritable cour oasis

-
- This aerial view of the Lagorsses district in France shows a network of streets including Rue Emile Cheysson, Rue Jean Becquerel, Rue Lagorsses, and Bd Crevat Durant. Key landmarks and locations marked on the map are the Inspection de l'Education Nationale, Gymnase Lagorsses, Ecole Maternelle Lagorsses, and Churingo. The area is characterized by a mix of residential buildings, green spaces, and a large industrial or commercial building complex.

Cette entrée de ville entre forêt et boulevard extérieur devra dans les formes urbaines et architecturales démontrer le lien entre ville et nature, pavillons et petits collectifs, équipements et logements.

✓ **Le secteur Ouest**

La Tour Warnery constitue en soi un défi d'intégration d'entrée de ville majeure pour Fontainebleau et le territoire via le carrefour de la Libération.

Le bâtiment Henri Dunant fait également partie de ce secteur inclut dans la convention tripartite Etat-Fontainebleau-FSM.

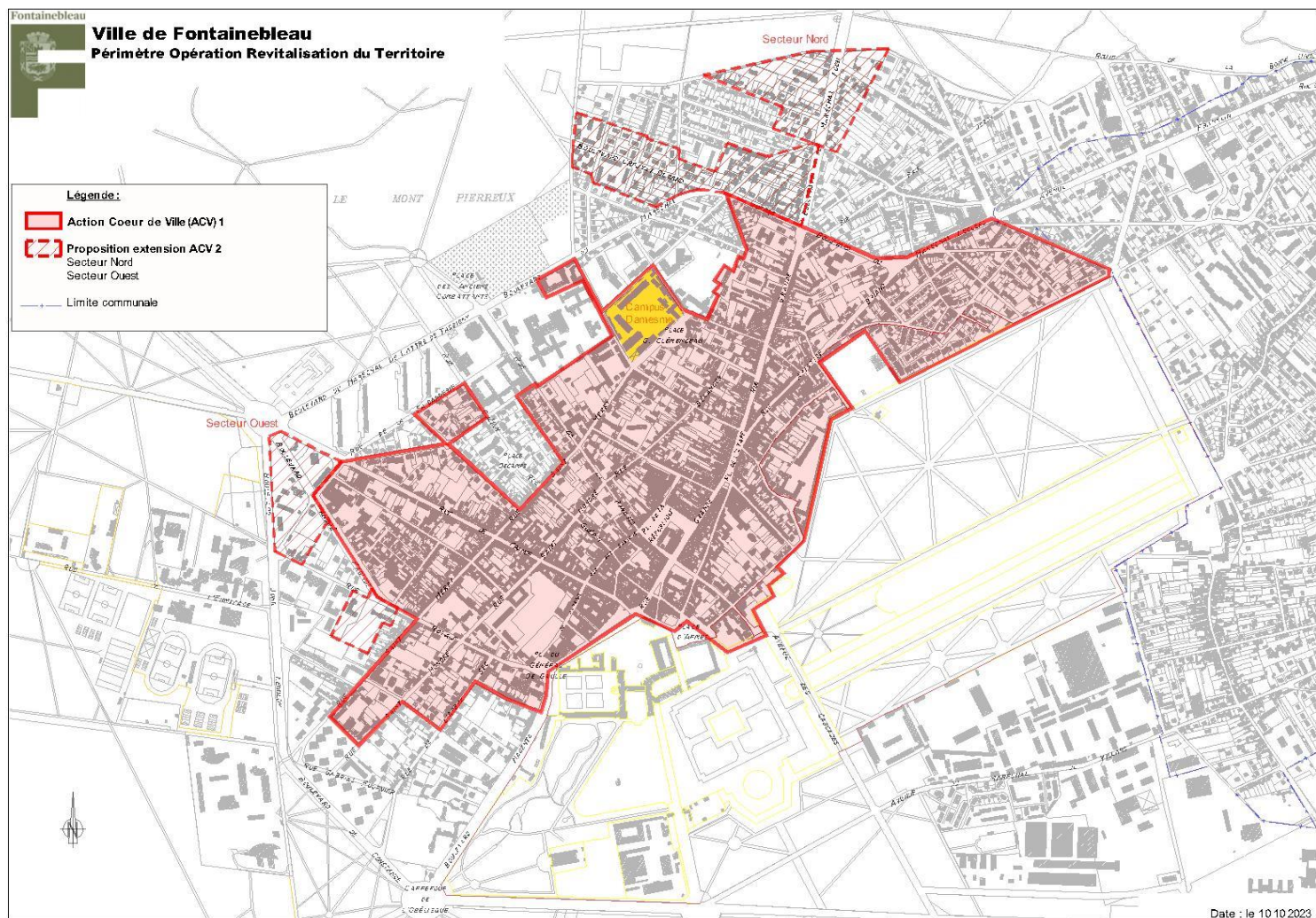
La rénovation de la Tour mais aussi la recomposition de certaines parcelles avoisinantes, la proximité des logements et commerces de la faisanderie, les pôles d'enseignement à proximité, générateurs de flux, font de cette entrée de ville un enjeu majeur de renouvellement urbain pour la ville de Fontainebleau.



Article 5 Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Fontainebleau et l'intercommunalité du Pays de Fontainebleau

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.



Article 6 Plan d'actions prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Pour la période 2023-2026, l'élaboration des 2 documents de planification majeures que sont le PLUi et les outils de gestion du SPR sont structurants et contiennent en eux-mêmes la stratégie de territoire patrimonial vivant et respectueux que la ville de Fontainebleau souhaite poursuivre.

D'un point de vue opérationnel et concernant l'axe 1 du programme Action Cœur de Ville, le renouvellement de qualité attendu sur les 3 entrées de ville : Foch/Carrefour des 8 routes et Warnery permettra d'offrir des logements de qualité permettant de produire une offre diversifiée et requalifiée.

Par ailleurs le campus Damesme recouvre tous les axes du programme action cœur de ville y compris la transition écologique et l'innovation.

La Délégation de Service Public de Réseau de Chauffage Urbain par Biomasse permettra dès 2025 de desservir plusieurs équipements publics dont le Centre hospitalier Sud et Marne et le Château de Fontainebleau.

Concernant les axes patrimonial et équipements publics (4 et 5), la ville de Fontainebleau programme :

➤ En 2024

- La mise en accessibilité ERP et la mise aux normes de sécurité incendie du **théâtre et du conservatoire**
- La réalisation de 2 salles d'exposition à la Charité Royale permettant de terminer entièrement cette réhabilitation patrimoniale avec divers usages publics
- L'installation de la Maison Sports Santé à côté du plateau sportif Philippe Mahut/Gymnase Martinel
- La rénovation et l'extension des locaux de la Police Municipale avec une partie dédiée à un Centre de Surveillance Urbaine

➤ **Dans les années à venir**

- La rénovation et la construction du groupe scolaire Lagorsse
- La rénovation énergétique de plusieurs équipements publics (Groupes scolaires- CCAS - Hôtel de Ville)

Concernant les axes mobilités, attractivité et patrimoine (2-3-4), le traitement d'excellence des espaces publics est un objectif prioritaire de la commune de Fontainebleau avec

- La poursuite du programme de remplacement de l'éclairage public par des Leds et du mobilier de qualité nonobstant l'extinction nocturne en respect de la trame noire
- Le déploiement de la vidéoprotection à partir des équipements publics qui maillent le territoire bellifontain
- Les études de requalification des 2 places majeures du centre-ville que sont la place Franklin Roosevelt (ou du jet d'eau) et la place de Gaulle entre mur de Ferrare et entrée du Château
- La rénovation des rues avec leur végétalisation pour la sécurisation et le confort d'usages de tous les modes de déplacement en priorité les piétons et les cycles)

Actions 2018-2022 poursuivies en 2023-2026

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date sign. avenant 2018-2022	Date lancement ▼	Date livraison ▼	Etat d'avancement ▼
Action	Recrutement Manager de Centre-Ville	Manager de Centre-Ville	2 - Axe 2 - Général : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Ville de Fontainebleau		18		08-10-2018	T2 2021	NC	Action en cours et financée
Action	Restauration Mur de Ferrare Monument Historique	Restauration Mur de Ferrare Monument Historique	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Fontainebleau	DRAC	21	688 907.11 €	08-10-2018	T1 2023	T1 2024	Action en cours et financée
Étude	Révision du Schéma Directeur du quartier du Bréau (13 hectares)	Révision du Schéma Directeur du quartier du Bréau (13 hectares)	1 à 5 - Axes 1 à 5	Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	CAPF AVON	11	40 000.00 €	08-10-2023	T4 2024	NC	Action en cours et financée
Étude	Mise en place d'un observatoire du commerce CILA / CCI	Outil informatique dynamique pour suivi des changements d'enseignes	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	Ville de Fontainebleau	CCI	14		08-10-2018	T4 2018	NC	Action en cours et financée
Étude; Action	Planification rénovation des rues avec enfouissement des réseaux	Planification rénovation des rues avec enfouissement des réseaux	4.1 - Diagnostics, études et stratégies	Ville de Fontainebleau		25		08-10-2018	T1 2023	NC	Action en cours et financée
Étude	Observatoire de l'immobilier	Rencontres entre professionnels de l'immobilier et échanges d'informations et de données	1.1 - Diagnostics, études et stratégies	Ville de Fontainebleau	NOTAIRES AGENCES IMMOBILIERES	76	0.00 €	08-10-2018	T4 2021		Action en cours et non financée
Étude; Action	Campus Universitaire Damesme	Aménagement du Campus Damesme (ancienne friche pour enseignement supérieur)	1 à 5 - Axes 1 à 5	Ville de Fontainebleau -UPEC	CPER CD77	26		08-10-2018	T1 2021	NC	Action en cours et non financée
Étude; Action	Rénovation et végétalisation des espaces publics	Rénovation et végétalisation des espaces publics	4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	Ville de Fontainebleau		33	0.00 €	08-10-2018			Action en projet validée

Nouvelles actions 2023-2026

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date sign. avenant 2018-2022	Date lancement ▼	Date livraison ▼	Etat d'avancement ▼
Action	Maison des Sports Santé - Installation	Maison des Sports Santé - Installation	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Fontainebleau		36	0.00 €	08-10-2018	T2 2023		Action en cours et non financée
Action; Étude	Théâtre : Rénovation et mise en accessibilité	Théâtre : rénovation avec mise en accessibilité	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Fontainebleau	UDAP	35	0.00 €	08-10-2018	T3 2023		Action en cours et non financée
Étude; Action	Convention Etat Foyers de Seine et Marne / Fontainebleau	Planification de la Rénovation et des extensions des logements sociaux des FSM	1 - Axe 1 - Général : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	Ville de Fontainebleau	Foyers de Seine et Marne	99		08-10-2018	T1 2022		Action en cours et financée
Action	Réalisation de 2 salles d'exposition à la Charité Royale	Salles d'exposition à la Charité Royale (Médiathèque) pour les collections de la ville et les associations	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Fontainebleau	DRAC	34	0.00 €	08-10-2018			Action en projet validée
Action	Rénovation et Extension des locaux de la Police Municipale avec Centre de Surveillance Urbaine	Rénovation et Extension des locaux de la Police Municipale avec Centre de Surveillance Urbaine	5.3 - Nouveaux services numériques et innovation	Ville de Fontainebleau		38	0.00 €	08-10-2023	T1 2024		Action en projet validée
Action; Étude	Requalification place de Gaulle	Requalification urbaine avec végétalisation	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Fontainebleau	UDAP UCAIF Commerçants	32	0.00 €	08-10-2018			Action en projet validée
Action; Étude	Rénovation énergétique de plusieurs équipements publics (Groupes scolaires CCAS Hôtel de ville)	Rénovation énergétique de plusieurs équipements publics	4.7 - Rénovation énergétique des bâtiments publics	Ville de Fontainebleau	UDAP	40	0.00 €	08-10-2018			Action en projet validée
Étude; Action	Aménagement transitoire place de Gaulle	Aménagement transitoire place de Gaulle	4 - Axe 4 - Général : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics	Ville de Fontainebleau	UDAP	24		08-10-2018	NC	NC	Action en projet validée
Étude; Action	Requalification place du Jet d'Eau	Requalification urbaine avec végétalisation	4 - Axe 4 - Général : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics	Ville de Fontainebleau	UDAP UCAIF Commerçants	31	0.00 €	08-10-2018			Action en projet validée
Étude; Action	Lieu pour la jeunesse	Lieu pour la jeunesse	5.8 - Formation et enseignement	Ville de Fontainebleau	CAF Etat	37	0.00 €	08-10-2023			Action en projet validée
Étude; Action	Rénovation et construction du groupe scolaire Lagorsse	Rénovation et construction du groupe scolaire Lagorsse	4.7 - Rénovation énergétique des bâtiments publics	Ville de Fontainebleau	UDAP Région CD77 IEN	39	11 000 000.00 €	08-10-2018	T3 2022		Action en projet validée

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231220-2023-195-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Article 7 Objectifs et modalités d'évaluation des projets

6.1. Calendrier

La démarche d'évaluation se mettra en place au fur et à mesure du déploiement de chaque action selon différentes périodicités, a minima annuelle.

6.2. Méthode

L'évaluation se fera essentiellement en régie.

6.3. Indicateurs retenus

Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville				
Indicateurs		Sources	Périmètre	Périodicité
Indicateurs de suivi	Nombre de logements	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement	Commune	Annuelle
	Nombre de logements vacants	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement	Commune	Annuelle
	Nombre de logements insalubres	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement	Commune	Annuelle
	Nombre de logements démolis	Services municipaux	Commune	Annuelle
	Taux et évolution du volume de transaction	CSN (Conseil supérieur du Notariat)	Commune	Annuelle
	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement	CSN (Conseil supérieur du Notariat)	Commune	Annuelle
	Evolution du prix de l'immobilier (appartements et maisons)	CSN (Conseil supérieur du Notariat)	Commune / EPCI	Annuelle
Indicateurs de résultat	Nombre de logements réhabilités par Action Logement	Action Logement	Commune	Annuelle
	Nombre de logements subventionnés par Anah	Anah	Commune	Annuelle
	Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité	Anah	Commune	Semestrielle
	Nombre de logements subventionnés par Anah et Action logement	Anah / Action Logement	Commune	Annuelle
	Nombre de copropriétés immatriculées (évolution début/fin de projet)	Anah – Registre National des Copropriétés	Commune	Annuelle
Indicateurs d'impact	Taux et évolution de la vacance de logement (vacance globale)	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement	Centre-ville	Mensuelle
	Taux et évolution de la vacance de logement (vacance structurelle)	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement	Commune	Mensuelle

1

Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et la patrimoine				
	Indicateurs	Sources	Périmètre	Périodicité
Indicateurs de résultat	Application PLUi	CAPF	CAPF	Annuelle
	Typologie des opérations de réhabilitation	Avenant à la convention- cadre ACV	Commune	Annuelle
	Redaction PSMV	CAPF	CAPF	Annuelle
	Rédaction PVAP	CAPF	CAPF	Annuelle
Indicateurs d'impact	Evolution de la fréquentation touristique	INSEE ; About France	Commune	Annuelle

PROJET

Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs				
Indicateurs		Sources	Périmètre	Périodicité
Indicateurs de suivi	Fréquentation des équipements culturels (bibliothèques, musées, théâtres, cinémas, salles de concert, Micro-Folie...)	Services municipaux ou opérateurs privés	Commune	Annuelle
	Fréquence des animations / manifestations	Services Préfectoraux	Commune	Annuelle
Indicateurs d'impact	Liste ou nombre des équipements de		Commune	Annuelle
	Création de pôles de santé	Services municipaux	Commune	Annuelle
	Création de pôles culturels	Services municipaux	Commune	Annuelle

PROJET

Axes transversaux Objectif : Intégrer les objectifs de transition écologiques à chaque démarche du projet Action Cœur de Ville				
Indicateurs		Sources	Périmètre	Périodicité
Indicateurs de suivi	Répartition du volume des ventes selon l'étiquette énergétique	CSN (Conseil supérieur du Notariat)	Commune	Annuelle
	Typologie des projets de requalification des espaces publics	Avenant à la convention- cadre ACV	Centre-ville	Annuelle
Indicateurs de résultat	Evolution des données de consommation électrique	ENEDIS	Commune	Annuelle
	Utilisation des aides aux travaux proposées par l'Anah	DREAL / DDT	Commune	Annuelle
	Utilisation des aides proposées par la Banque des Territoires (e-commerce, smart city...)	Direction locale de la Banque des territoires	Commune	Annuelle

Article 8- Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Fontainebleau et le Pays de Fontainebleau s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A XXX, le XXX

Commune	EPCI	Etat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>[signataire]</i> Maire	<i>[signataire]</i> Président de l'EPCI	<i>[signataire]</i> Préfet/Préfète
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>[signataire]</i> Directeur régional	<i>[signataire]</i> Préfet/Préfète	<i>Signataire</i>
Autre partenaire	Autre partenaire	Autre partenaire
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>[signataire]</i>	<i>[signataire]</i>	<i>Signataire</i>

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231220-2023-195-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Le programme Action de Ville 2018-2022 a permis à la ville de Fontainebleau de poursuivre son double dynamique :

- De développement des aménités urbaines et des équipements et des espaces publics, qui font de ce territoire, un espace où il fait bon habiter et
- D'accompagnement de la diversité des activités, dont les 500 enseignes commerciales, et des animations culturelles et sportives qui rendent ce territoire, toujours plus attractif en complémentarité de la Forêt et du Château

Le programme Action Cœur de Ville 2018-2022 a permis d'

- Apporter des éclairages stratégiques
- Participer au financement de réalisations majeures comme la requalification de la place de l'Etape qui aujourd'hui est animée par de nombreux commerces, des bancs sous les arbres ou bien encore une œuvre d'art/fontaine, la réalisation de 7km de liaison douce (piétons-cycles) qui permet de relier la gare au Grand Parquet en desservant de nombreux pôles générateurs) ou bien encore la restauration du Mur de Ferrare, Monument Historique en face du Château.

Etat d'avancement de la réalisation des actions :



Actions 2018-2022 terminées

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date sign. avenant 2018-2022	Date lancement ▼	Date livraison ▼	Etat d'avancement ▼
Étude	Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour le projet campus des Arts aux Herronnieres - Château	OAP sectorielle PLU	1 - Axe 1 - Général : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	CAPF EPCF DRAC	10	25 000.00 €	08-10-2018	T1 2022	NC	Action abandonnée
Action	Application « Ma Ville Mon Shopping »	Application de vente en ligne par les commerces locaux	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	Ville de Fontainebleau	UCAIF COMMERCANTS	15	16 000.00 €	08-10-2018	T1 2019	NC	Action en cours et financée
Étude	Schéma directeur des espaces publics	Schéma directeur des espaces publics	3.1 - Diagnostics, études et stratégies	Ville de Fontainebleau		23		08-10-2018	NC	NC	Action en projet non validée
Action	Sécurisation du parcours cyclable Gare-Château Parquet Phase 1	Création d'une liaison douce vélos-piétons sur 7 km reliant de nombreux pôles générateurs entre gare et centre Grand Parquet	3.4 - Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	Ville de Fontainebleau	Inspectrice des Sites	19	1 417 992.20 €	08-10-2018	T3 2021	T1 2023	Action livrée
Action	Réaménagement d'entrée de ville Place de l'Étape	Réaménagement d'entrée de ville Place de l'Étape Végétalisation CVCB PAV Bancs Fontaine	3 - Axe 3 - Général : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	Ville de Fontainebleau	UCAIF Commerçants	20	2 554 907.00 €	08-10-2018	T1 2021	T3 2022	Action livrée
Action	Installation de bornes de recharge électrique	Installation de bornes de recharge électrique	3.4 - Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	Ville de Fontainebleau		22	85 041.91 €	08-10-2018	T4 2022	T3 2023	Action livrée
Action	Création d'une résidence d'artiste	Réhabilitation d'un rdc en salle d'exposition et d'un étage en appartement pour accueillir artiste et ses oeuvres	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Fontainebleau		27	54 000.00 €	08-10-2018	T1 2022	T3 2022	Action livrée
Étude	Accompagnement pour le positionnement stratégique du centre-ville marchand	Etude prospective Bureau d'étude BERENICE	2 - Axe 2 - Général : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Ville de Fontainebleau	UCAIF COMMERCANTS	17	13 650.00 €	08-10-2018	T2 2019	T4 2019	Action livrée

PROJET

13 oct. 2023 - ACV 2 - Fontainebleau - 27/21

Accuse de réception en préfecture
077-200072346-20231220-2023-195-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Actions 2018-2022 poursuivies en 2023-2026

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date sign. avenant 2018-2022	Date lancement ▼	Date livraison ▼	Etat d'avancement ▼
Action	Recrutement Manager de Centre-Ville	Manager de Centre-Ville	2 - Axe 2 - Général : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Ville de Fontainebleau		18		08-10-2018	T2 2021	NC	Action en cours et financée
Action	Restauration Mur de Ferrare Monument Historique	Restauration Mur de Ferrare Monument Historique	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Fontainebleau	DRAC	21	688 907.11 €	08-10-2018	T1 2023	T1 2024	Action en cours et financée
Étude	Révision du Schéma Directeur du quartier du Bréau (13 hectares)	Révision du Schéma Directeur du quartier du Bréau (13 hectares)	1 à 5 - Axes 1 à 5	Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	CAPF AVON	11	40 000.00 €	08-10-2023	T4 2024	NC	Action en cours et financée
Étude	Mise en place d'un observatoire du commerce CILA / CCI	Outil informatique dynamique pour suivi des changements d'enseignes	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	Ville de Fontainebleau	CCI	14		08-10-2018	T4 2018	NC	Action en cours et financée
Étude; Action	Planification rénovation des rues avec enfouissement des réseaux	Planification rénovation des rues avec enfouissement des réseaux	4.1 - Diagnostics, études et stratégies	Ville de Fontainebleau		25		08-10-2018	T1 2023	NC	Action en cours et financée
Étude	Observatoire de l'immobilier	Rencontres entre professionnels de l'immobilier et échanges d'informations et de données	1.1 - Diagnostics, études et stratégies	Ville de Fontainebleau	NOTAIRES AGENCES IMMOBILIERES	76	0.00 €	08-10-2018	T4 2021		Action en cours et non financée
Étude; Action	Campus Universitaire Damesme	Aménagement du Campus Damesme (ancienne friche pour enseignement supérieur)	1 à 5 - Axes 1 à 5	Ville de Fontainebleau -UPEC	CPER CD77	26		08-10-2018	T1 2021	NC	Action en cours et non financée
Étude; Action	Rénovation et végétalisation des espaces publics	Rénovation et végétalisation des espaces publics	4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	Ville de Fontainebleau		33	0.00 €	08-10-2018			Action en projet validée

13 oct. 2023 - ACV 2 - Fontainebleau - 28/21

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231220-2023-195-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Annexe 2 – Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

PJ

Annexe 3 – Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention

PJ